

Machine en fin de vie

Lorsqu'une machine n'est plus utilisée professionnellement à l'UNIL quelle qu'en soit la raison, vous êtes tenu d'en informer la centrale d'achats. Celle-ci vous informe du devenir possible de ces machines, de la procédure à suivre ainsi que des droits d'utilisation des logiciels installés.

- [Doc publique](#)

Doc publique